

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Région wallonne

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Collège Communal de la commune de Gouvy en date du 18/05/21 ;

L'autorisation	N° EPC031
Est délivrée à	Monsieur Jean-Michel WANGEN
Domicilié	Sterpigny 46A, 6673 STERPIGNY (Gouvy)
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	<i>Devant l'Hez, 6673 Sterpigny - 50.181751, 5.885862</i>
Superficie	86 ares
Capacité maximale autorisée par le label	43 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 25 mai 2031.

Le 26 mai 2021

Juliette Devaux
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps
ff